

Migrations et salaires : le cas des rapatriés d'Algérie

Entre 2012 et 2015, le nombre de réfugiés dans le monde a considérablement augmenté pour atteindre un niveau historique de 22,5 millions en 2016¹. L'arrivée massive et rapide de ces réfugiés dans plusieurs régions du monde a ravivé l'intérêt des économistes quant aux conséquences de l'immigration, sur les salaires notamment. Les résultats des études en la matière sont controversés, parfois même contradictoires. Cette *Lettre* entend contribuer au débat actuel en évaluant les effets du rapatriement d'Algérie en 1962 sur les conditions salariales des travailleurs de France métropolitaine. Cet épisode d'immigration massive et soudaine a entraîné une baisse des salaires dans les huit premières années. Puis les salaires se sont rétablis jusqu'à retrouver leur niveau initial 15 ans après. Bien que l'arrivée de nouveaux travailleurs n'ait pas affecté les salaires sur le long terme, elle a eu néanmoins des effets persistants sur les inégalités entre qualifiés et moins qualifiés : en augmentant le nombre relatif de travailleurs qualifiés, l'arrivée des rapatriés d'Algérie a réduit les inégalités salariales.

L'ampleur historique des mouvements de réfugiés dans certaines régions du monde, dont l'Europe avec l'entrée de plus d'un million de réfugiés en 2015, motive de nouvelles analyses consacrées aux conséquences économiques de l'immigration dans les pays d'accueil. De nombreuses études portent notamment sur la Turquie et le Liban, dont la population active a fortement augmenté avec l'arrivée des réfugiés syriens ces dernières années. D'autres études ont réexaminé les conséquences économiques d'épisodes d'immigration bien connus, comme l'exode des cubains vers Miami en 1980, celui des juifs de Russie en Israël en 1990, ou encore celui des rapatriés d'Algérie suite à l'indépendance du pays en 1962. Cette *Lettre* porte un regard nouveau sur l'un d'entre eux : le cas des rapatriés d'Algérie. Nous exploitons cet événement historique et proposons une nouvelle analyse des effets causés par cette vague d'immigration sur les salaires².

■ Un cas d'étude pour comprendre l'effet de l'immigration sur les salaires

L'étude des effets de l'immigration sur les salaires des pays d'accueil est complexe. Comparer simplement le niveau des salaires et la proportion d'immigrés entre les différentes régions d'un pays présente le défaut de ne pas tenir compte du fait que la répartition géographique des immigrés n'est pas indépendante du dynamisme économique de leurs régions de résidence. En effet, les immigrés tendent à s'installer dans les régions les plus dynamiques, dont les salaires et les taux d'emploi sont les plus élevés. L'existence d'une corrélation positive entre le niveau des salaires et la présence d'immigrés pourrait de ce fait simplement traduire les causes du choix migratoire plutôt que ses conséquences. Les difficultés liées à l'identification des effets de l'immigration sur les salaires sont plus grandes encore,

1. Voir le rapport global du Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés : *Global trends – Forced displacement in 2016*.

2. Les résultats exposés dans cette *Lettre* sont issus de l'étude suivante : A. Edo (2017), « The Impact of Immigration on Wage Dynamics: Evidence from the Algerian Independence War », *CEPII Document de Travail*, n° 2017-13, juillet.

lorsqu'une partie de la population locale (potentiellement la plus affectée) réagit en déménageant vers d'autres zones géographiques moins exposées à l'immigration. Cette réaction complique l'analyse, puisqu'elle modifie la composition de la population des travailleurs locaux au sein de chaque région. Comment savoir alors si l'effet observé est directement imputable au choc d'offre de travail induit par l'immigration, ou si celui-ci est directement lié au départ de certains travailleurs ?

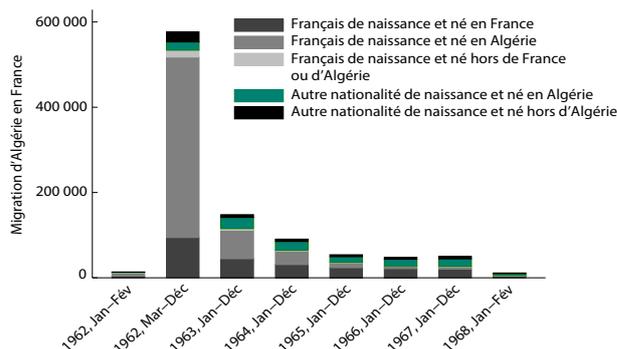
Pour contourner ces difficultés, l'une des méthodes consiste à exploiter des épisodes historiques d'immigration soudaine, massive et pas ou mal anticipée. Leur avantage est de fournir un cadre d'analyse dans lequel l'immigration est peu liée aux performances économiques du pays d'accueil. Le caractère imprévisible de ce type d'épisode permet aussi de réduire les biais potentiels liés au départ des natifs vers d'autres régions, au moins dans les premiers temps qui suivent le choc migratoire, cette mobilité ne s'opérant qu'après un certain délai d'ajustement. L'étude de référence en la matière est celle de l'économiste David Card qui analyse les conséquences de l'afflux massif et soudain des réfugiés cubains en 1980 dans la ville de Miami sur les salaires des travailleurs locaux³. Il conclut à l'absence d'effet de ce choc migratoire sur le salaire et le taux d'emploi moyen dans la ville. Pour l'Europe, l'étude la plus citée est celle de l'économiste Jennifer Hunt qui a évalué les effets du rapatriement d'Algérie sur le marché du travail français⁴. D'après ses résultats, le rapatriement des 900 000 Français d'Algérie entre 1962 et 1968 aurait eu un effet légèrement positif sur le taux de chômage des métropolitains et plutôt négatif sur leur niveau de salaire. L'étude que nous proposons dans cette *Lettre* porte également sur le cas des rapatriés d'Algérie, mais étend la période d'analyse pour pouvoir étudier l'ajustement des salaires à plus long terme.

■ Les rapatriés d'Algérie suite à l'indépendance de 1962

À la suite de négociations maintenues secrètes entre le gouvernement de la République française et le gouvernement provisoire de la République algérienne, les accords d'Évian sont signés le 18 mars 1962 (après huit années de guerre). Le texte prévoit un accord de cessez-le-feu en Algérie et l'organisation d'un référendum d'autodétermination dans les semaines suivantes. Ces accords sont approuvés par les Français de métropole dans le cadre du référendum organisé le 8 avril 1962. La France reconnaît officiellement l'indépendance de l'Algérie le 3 juillet de la même année, après la consultation référendaire du 1^{er} juillet 1962 consacrée à l'autodétermination de l'Algérie.

À la suite de la signature des accords d'Évian et de l'indépendance de l'Algérie, des milliers de personnes migrent vers la France. Les données du recensement réalisé par l'INSEE en 1968 indiquent qu'environ un million de personnes quittent l'Algérie pour rejoindre la France entre 1962 et 1968. Le graphique 1 montre que cet exode a principalement eu lieu entre mars et décembre 1962, période durant laquelle près de 600 000 rapatriés arrivent en France (dont 500 000 durant l'été⁵).

Graphique 1 – Les mouvements de population entre l'Algérie et la France entre 1962 et 1968



Source : Calcul de l'auteur sur la base du recensement de 1968.

Historique par son ampleur et remarquable par sa rapidité, un tel exode n'avait pas été prévu par les autorités françaises. Celles-ci avaient anticipé le rapatriement de 100 000 personnes sur quatre ans seulement (voir le quatrième plan de développement économique et social). Comme l'indique le graphique 1, l'écrasante majorité des rapatriés de 1962 est de nationalité française, le reste des rapatriés étant algériens ou d'une autre nationalité. Cette surreprésentation de Français parmi les rapatriés de 1962 coïncide avec l'urgence les concernant de quitter le territoire algérien pour des raisons politiques. L'ensemble de ces éléments font de cet épisode d'immigration un cadre d'analyse unique et adapté pour évaluer les effets d'un choc d'offre de travail induit par l'immigration sur les salaires du pays d'accueil.

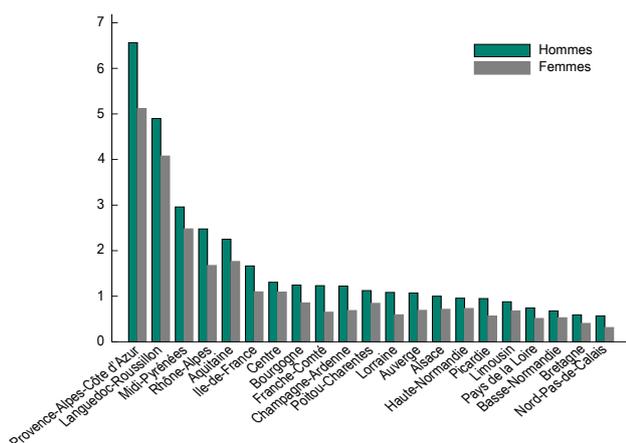
Bien que les rapatriés de 1962 représentent moins de 2 % de l'ensemble de la population active de France métropolitaine, leur marque est profonde dans certaines régions. Le graphique 2 montre que le choc d'offre de travail induit par les rapatriés de 1962 est effectivement très différent selon les régions considérées. L'accroissement de la force de travail est de l'ordre de 4 % à 7 % dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon et de moins de 1 % dans certaines régions du Nord comme le Nord-Pas-de-Calais. Les raisons qui ont poussé les rapatriés à s'installer dans les régions du Sud de la France tiennent à leur proximité climatique, géographique et culturelle avec l'Algérie. D'autres raisons sont liées à l'espoir de repartir un jour en Algérie ou à l'existence de relations familiales dans le Sud de la France. Dans la mesure où le choix de localisation des rapatriés d'Algérie a été grandement déterminé par des caractéristiques non économiques, l'étude de leurs effets sur les salaires est moins sujette au premier problème d'identification évoqué ci-dessus (c'est-à-dire au fait que la répartition géographique des immigrés dépende du dynamisme économique local). Quant au second problème d'identification lié à la mobilité de certaines populations natives vers d'autres régions moins affectées par le choc migratoire, celui-ci est totalement négligeable ainsi que l'a montré Hunt (1992). Elle trouve notamment que l'afflux de rapatriés n'a causé aucun mouvement migratoire parmi les non-rapatriés entre les départements français sur la période 1962-1968.

3. D. Card (1990), « The impact of the Mariel boatlift on the Miami labor market », *ILR Review*, 43(2), 245-257.

4. J. Hunt (1992), « The impact of the 1962 repatriates from Algeria on the French labor market », *ILR Review*, 45(3), 556-572.

5. P. Baillet (1975), « L'intégration des rapatriés d'Algérie en France », *Population*, n° 2, 303-314.

Graphique 2 – Importance des rapatriés relativement à la population active à leur arrivée dans les régions françaises (en %)



Source : Calcul de l'auteur sur la base du recensement de 1968. La Corse n'est pas incluse dans l'échantillon.

■ Isoler l'effet de l'immigration sur les salaires

Nous cherchons à évaluer l'effet du choc d'offre de travail induit par les rapatriés au niveau régional sur les évolutions salariales de France métropolitaine observés entre 1962 et 1976. Notre stratégie empirique consiste à comparer les évolutions de salaire observées avant et après le rapatriement d'Algérie entre les régions selon leur degré d'exposition au choc migratoire. L'ampleur du choc est mesurée par la proportion de rapatriés dans la population active de chacune de ces régions.

Cette stratégie d'estimation est très proche de celle appliquée par Hunt (1992) afin d'étudier l'effet des rapatriés d'Algérie sur les salaires de France métropolitaine entre 1962 et 1968 au niveau départemental. Elle montrait que l'accroissement de la population active suite au rapatriement d'Algérie avait plutôt réduit le salaire moyen. Cette analyse souffrait cependant d'une limite importante puisqu'elle n'isolait pas l'effet du rapatriement sur les salaires des travailleurs non rapatriés. Or, en affectant la composition de la population des travailleurs entre 1962 et 1968, l'inclusion des rapatriés dans l'échantillon des salaires peut nuire à l'identification des effets du rapatriement.

Notre étude complète et prolonge l'analyse de J. Hunt de trois façons. Premièrement, nous exploitons une nouvelle base de données afin de centrer l'analyse sur les évolutions salariales des travailleurs natifs qui résidaient déjà en France métropolitaine avant 1962. En restreignant l'analyse aux travailleurs natifs préexistants, nous écartons la possibilité que nos estimations soient biaisées par le changement de structure de la main-d'œuvre induit par le rapatriement d'Algérie. Les données de salaire dont nous disposons sont produites par l'INSEE. Elles sont disponibles pour les années 1962, 1969 et 1976 et sont issues d'enquêtes sur la formation et la qualification professionnelle en France. Deuxièmement, nous étendons l'analyse à l'année 1976 afin d'étudier

les conséquences du rapatriement d'Algérie sur l'évolution des salaires français. Troisièmement, nous complétons l'analyse par une étude des effets du rapatriement sur la dispersion des salaires en exploitant l'hétérogénéité des travailleurs selon leur niveau de qualification.

Notre stratégie empirique tient compte de l'influence de la conjoncture économique française et des spécificités économiques régionales invariables dans le temps (comme les régions historiquement plus dynamiques). Toutefois, l'estimation des effets du rapatriement sur les salaires pourrait être biaisée si nous ne tenions pas compte de l'influence des changements de conditions économiques locales sur la répartition géographique des rapatriés. Comme nous l'avons indiqué plus haut, si les immigrés s'installent dans les régions les plus dynamiques sur le plan économique, les estimations s'en trouvent faussées. Pour ce faire, la stratégie économétrique retenue consiste à prédire la répartition géographique des rapatriés sur la base d'une variable déconnectée des performances économiques locales. Pour s'assurer de la robustesse des résultats, nous utilisons successivement trois variables instrumentales usuelles : le nombre de jours de pluie par an de chaque région française, leur distance vis-à-vis de Marseille ou d'Alger et la répartition géographique de résidents français nés en Algérie avant l'indépendance du pays. D'après nos tests statistiques, ces trois variables sont bien des déterminants importants du choix de localisation des rapatriés. En acceptant l'hypothèse qu'elles ne sont pas corrélées à la composante inobservable de la croissance des salaires, nos estimations peuvent bien être interprétées de façon causale.

■ L'effet moyen des rapatriés d'Algérie

Nos estimations indiquent que l'accroissement de la force de travail induite par les rapatriés d'Algérie n'a pas affecté l'évolution des salaires régionaux entre 1962 et 1976. Cette insensibilité des salaires aux variations de l'offre de travail est conforme à la théorie économique qui suggère qu'à long terme les salaires sont indépendants de l'immigration⁶. Notre résultat dissimule toutefois deux effets de sens opposés. Alors que, sur la période 1969-1976, le rapatriement d'Algérie a eu un effet positif sur les salaires, ces derniers ont d'abord réagi négativement dans les huit premières années (1962-1969) suivant le choc migratoire. Au total, les salaires ont donc retrouvé leur niveau d'origine 15 années après le choc migratoire.

Entre 1962 et 1969, nos résultats indiquent que le choc d'offre de travail induit par les rapatriés a eu des effets négatifs sur l'évolution des salaires des travailleurs natifs préexistants. Cet effet de court terme doit être remis dans le contexte de la conjoncture économique française de l'époque, marquée par un taux de croissance du PIB annuel moyen d'environ 5 %. Cette situation exceptionnelle se reflète aussi dans la forte croissance annuelle des salaires comprise entre 1,5 % et 5 % selon les régions entre 1962 et 1969. Par conséquent, l'effet négatif de court terme que nous mesurons n'implique pas nécessairement que les salaires aient effectivement baissé au cours de cette période, mais plutôt

6. Pour une discussion des conséquences économiques de l'immigration, voir A. Edo (2016), Migrations et mouvements de réfugiés : état des lieux et conséquences économiques, *L'économie mondiale 2017*, chapitre 6.

que les régions où l'accroissement de la population active suite à l'arrivée des rapatriés a été la plus forte sont aussi celles où le salaire moyen a le moins augmenté.

En ce qui concerne l'ampleur du phénomène observé, nos estimations indiquent une élasticité des salaires vis-à-vis de l'immigration de l'ordre de -1 à -2. Cette élasticité indique que les salaires des natifs préexistants auraient été de 1,6 % à 3,2 % plus élevés sans l'accroissement de la population active suite au rapatriement d'Algérie. Cette élasticité est plus élevée que celle issue de la spécification la plus complète de Hunt (1962, Tableau 4, p. 567) égale à -0.8. L'écart s'explique principalement par l'utilisation de deux bases de données différentes pour mesurer l'évolution des salaires. Alors que notre analyse est centrée sur les travailleurs préexistants, celle de Hunt (1992) est probablement affectée par des effets de composition liés à l'inclusion des rapatriés dans l'échantillon des salaires. Afin de mesurer le biais lié à cet inclusion, nous avons estimé l'effet des rapatriés sur les salaires en incluant l'ensemble des travailleurs (l'échantillon est ainsi très proche de celui de Hunt, mais sujet à des effets de composition). Les résultats fournissent exactement le même degré de sensibilité des salaires que celui obtenu par Hunt (1992). Ce résultat réconcilie nos deux études et indique qu'il est crucial de prendre en compte la composition de la population des travailleurs lorsqu'on mesure les conséquences de l'immigration sur les salaires.

Entre 1969 et 1976, l'impact devient positif et cet effet positif à plus long terme compense intégralement les effets dépressifs de court terme. Au total, le salaire moyen de chaque région retourne à son niveau d'équilibre 15 ans après le choc migratoire. Le rapatriement d'Algérie en 1962 ne fait pas seulement augmenter la population active en France métropolitaine de 1,6 %, il modifie aussi la distribution des qualifications. Les rapatriés en majeure partie très qualifiés ont contribué à accroître la part des travailleurs qualifiés. Afin d'évaluer les effets de ce changement dans la structure de qualification sur la répartition des salaires en France, nous exploitons une stratégie empirique très proche de celle évoquée plus haut.

Il en résulte que la part des rapatriés dans la population active au niveau régional a contribué à réduire les inégalités salariales entre qualifiés et moins qualifiés sur l'ensemble de la période considérée (1962-1976), alors même que l'effet moyen des rapatriés sur les salaires au cours de cette période est nul⁷.

■ Des résultats généralisables aux autres flux migratoires ?

Les résultats issus de cette étude sont spécifiques à l'épisode migratoire considéré et dépendent de la situation économique française de l'époque. Cet épisode migratoire est notamment marqué par l'arrivée massive, soudaine et mal anticipée d'un nombre important d'actifs qualifiés en réponse à un événement politique. Le caractère massif et sous-estimé de cet exode explique probablement l'effet négatif de court terme qu'il a entraîné sur les salaires de France métropolitaine, le temps que la structure économique du pays s'ajuste et que les salaires retournent à leur niveau initial. Le contexte économique de l'époque et le haut niveau de qualification des rapatriés ont probablement aussi contribué au rattrapage des salaires. Ces résultats ne sont donc pas directement transposables à d'autres contextes migratoires dans lesquels les flux seraient plutôt modestes, bien anticipés, motivés par des considérations purement économiques, et composés d'individus peu qualifiés. Dans le cas de la France par exemple, avec un solde migratoire (entrées moins sorties) annuel compris entre 50 000 à 100 000 personnes en France de 2006 à 2015⁸, on est loin d'un phénomène massif et imprévisible à même de déstabiliser le marché du travail. En revanche, les résultats présentés suggèrent que pour des flux massifs et mal anticipés, le niveau des salaires peut être affecté à court terme, avant de s'ajuster à plus long terme. La nature des flux actuels et à venir, que l'on pense aux réfugiés de guerre ou bien aux éventuels réfugiés climatiques dans quelques décennies, invite à s'interroger sur les politiques publiques à mettre en œuvre pour favoriser au mieux cet ajustement.

Anthony Edo
anthony.edo@cepii.fr

7. Pour une analyse des effets de l'immigration sur les inégalités salariales en France entre 1990 et 2010, voir A. Edo & F. Toubal (2014), L'immigration en France, quelles réactions des salaires et de l'emploi ?, *La Lettre du CEPII*, n° 347, septembre.

8. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2593515#encadres>

* Anthony Edo est économiste au CEPII.

La Lettre du

CEPII

© CEPII, PARIS, 2017

RÉDACTION :
Centre d'études prospectives
et d'informations internationales
113, rue de Grenelle
75700 Paris SP 07

Tél. : 01 53 68 55 00
www.cepii.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Sébastien Jean

RÉDACTION EN CHEF :
Jézabel Couppey-Soubeyran
& Sophie Piton

RÉALISATION :
Laure Boivin

La Lettre du CEPII
est disponible en version électronique
à l'adresse :
<http://www.cepii.fr/LaLettreDuCEPII>

Pour être informé de chaque nouvelle parution,
s'inscrire à l'adresse :
<http://www.cepii.fr/Resterinforme>

ISSN 0243-1947 (imprimé)
ISSN 2493-3813 (en ligne)
CCP n° 1462 AD

Décembre 2017
Imprimé en France par le CGSP
Service Reprographie

Cette lettre est publiée sous la
responsabilité de la direction du CEPII.
Les opinions qui y sont exprimées sont
celles des auteurs.

RECHERCHE ET EXPERTISE
SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE

